

CONSEIL MUNICIPAL

– Compte rendu de la séance du 09 décembre 2009 –

Présents : 20 conseillers.

Absents : FLOCH Marianne (procuration QUENET Isabelle), ANSQUER Nadine (procuration SOURON Denis), GLOAGUEN Cédric (procuration LAURENT Léa).

Arrivée de Mme STÉPHAN Joëlle à 18h50.

Secrétaire de séance : M. MOTTE Pierre.

1/ **Délibération portant répartition de la subvention allouée à la commune dans le cadre du contrat éducatif local – année 2009.** La répartition s'établit comme suit :

- A.F.I.D.E.S.A.	67,00 €
- Comité d'Animation	240,00 €
- Lire à Plomeur	55,00 €
- A.P.E.L. Notre Dame de Tréminou	115,00 €
- Yole de mer	67,00 €
- Plomeur- Tennis de Table	301,00 €
- Espace-jeunes (CLSH / CLC)	1 243,00 €
- Les Gars de Plomeur	157,00 €
- Hamac et Trampoline	80,00 €
- Sur un air de terre	200,00 €
- Amicale Laïque	565,00 €

2/ **Délibération portant à 5.610,25 euros la participation financière de la commune au fonctionnement de la garderie périscolaire de l'OGEC Notre Dame de Tréminou pour l'année scolaire 2008/2009.**

3/ **Discussion et vote à l'unanimité (abstention de Ms SOURON D. et BRUCCOLIERI S.) de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10.000 euros au C.L.C. du Guilvinec pour le fonctionnement en 2009 de la structure d'accueil « Le Malamock ».**

4/ **Discussion et vote à l'unanimité d'une subvention exceptionnelle de 216 euros au Collectif des bibliothèques pour l'édition 2009/2010 « Blog ton livre ».**

5/ **Discussion et vote, après avis favorable du commissaire enquêteur, de l'aliénation au profit de M. et Mme GUEGUEN Jean-Paul, riverains, d'une partie du chemin de Kerloch, pour une contenance de 372 m², au prix de 2,50 euros le m² (avis du Domaine du 03 novembre 2009).**

5/ **Approbation à l'unanimité du projet de convention à intervenir entre la Commune et l'État afin de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture – Finistère- au titre de l'A.T.E.S.A.T. d'une durée d'un an renouvelable deux fois. La convention prendra effet au 1er janvier 2010.**

7/ **Approbation à l'unanimité du projet de contrat de prestations de services avec la S.A. Chenil services pour effectuer, à la demande de la commune, les interventions sur la voie publique nécessaires pour assurer notamment la capture des animaux errants / dangereux, l'enlèvement des animaux morts ainsi que la gestion de la fourrière. Le montant forfaitaire annuel pour fournir ces prestations est de 0,681 € H.T. par habitant et par an. Conclu pour une période de 12 mois, débutant au 1er janvier 2010, ce contrat pourra être renouvelé trois fois par reconduction expresse, par période de douze mois, sans que toutefois sa durée n'excède quatre ans.**

8/ Discussion et vote à l'unanimité des opérations budgétaires suivantes :

- Budget restaurant scolaire municipal – D.M. n°2 :
 - ✓ Transfert de 9.000 € en dépenses de fonctionnement
 - de l'article 60623 / chapitre 011 (alimentation)
 - à l'article 658 / chapitre 65 (charges de gestion courante)

- Budget assainissement – D.M. n°2 :
 - ✓ Transfert de 601 € en dépenses d'investissement :
 - de l'article 23113 (construction)
 - à l'article 1641 (caisse des dépôts et consignations)

VU pour être affiché le 15 décembre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.



Le Maire,
Léa LAURENT